

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°043-2019/AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA
CONVENTION PORTANT CREATION DE L'ALLIANCE
MONDIALE DES TERRES ARIDES (GDA), ADOPTEE A
DOHA, LE 15 OCTOBRE 2017**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 31 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier la Convention portant création de l'Alliance mondiale des terres arides (GDA), adoptée à Doha, le 15 octobre 2017.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 31 mai 2019

 Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance



Henriette ZOUMBARE/ZONGO